



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-36) DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 3132-26 du Code du travail ;

Vu la consultation en date du 9 septembre 2021 du Conseil Métropolitain sur les dérogations au repos dominical ;

Vu la consultation en date du 9 septembre 2021 des organisations d'employeurs et de salariés ;

Vu la consultation en date du 9 septembre 2021 des associations de commerçants et des chambres consulaires ;

Considérant le tissu économique vincennois et les enjeux que représentent les ouvertures dominicales ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 10 décembre 2021,

D É L I B È R E

à la majorité (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),

ARTICLE I : Emet un avis favorable aux dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche aux dates suivantes :

Dimanches 16 et 23 janvier 2022

Dimanche 23 mars 2022

Dimanche 15 mai 2022

Dimanches 19 et 26 juin 2022

Dimanche 3 juillet 2022

Dimanche 4 septembre 2022

Dimanche 27 novembre 2022

Dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à l'application de ce dispositif.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé